



Inversion des collectes de déchets pour six communes de l'agglomération

Depuis la simplification des consignes de tri, il y a deux ans, tous les emballages et tous les papiers doivent être déposés dans le bac à couvercle jaune. Cela a généré une augmentation très importante du volume d'emballages recyclables. En conséquence, de nombreux foyers se retrouvent avec un bac jaune qui déborde, alors que la part des ordures ménagères diminue.

Face à cette évolution, et en concertation avec les communes, la Communauté d'agglomération adapte son service aux nouveaux besoins.

L'inversion des tournées de collecte des déchets ménagers sera mise en place, dans six communes, à compter du lundi 5 janvier pour les foyers équipés de bacs individuels.

Concrètement :

- **le bac à couvercle jaune (emballages ménagers recyclables) sera collecté une fois par semaine**
- **le bac à couvercle bordeaux (ordures ménagères résiduelles) sera collecté tous les quinze jours.**

Six communes concernées dès le 5 janvier 2026

Dans les communes d'Aiguefonde, Caucalières, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Valdurenque, le changement sera effectif à partir du 5 janvier.

À Navès, l'inversion des tournées de collecte a été testée dès 2025, avec un résultat positif.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, soit Aussillon, Castres, Labruguière et Mazamet, la décision d'inversion nécessite l'autorisation du préfet, qui a été sollicité en ce sens. La mise en place pourrait se faire fin 2026/début 2027.

Pas de changement pour Boissezon, Noailhac et Saint-Amans Soult, qui sont en bacs de regroupement

Quelques gestes simples pour optimiser la collecte :

Afin de maximiser l'espace disponible dans les bacs jaunes et d'assurer un tri efficace, il est recommandé :

- de compacter les bouteilles en plastique, canettes et briques alimentaires,
- d'aplatir les cartons et les boîtes en carton,
- d'écraser les emballages volumineux, dans la mesure du possible.

Ces gestes simples permettent de limiter le débordement des bacs et de faciliter le travail des équipes de collecte.

Pour la propreté et l'hygiène du bac d'ordures ménagères :

- Ne rien jeter directement dans le bac.
- Utiliser des sacs poubelles robustes et étanches pour stocker correctement les déchets, et des sacs orange pour les biodéchets.
- Ne pas trop remplir le sac poubelle, un sac trop plein peut se déchirer.
- Nettoyer régulièrement le bac : un sac poubelle peut se percer et laisser échapper des débris qui vont attirer les insectes.

Les biodéchets (épluchures, restes de repas, produits alimentaires périmés...) peuvent :

- être placés dans les sacs orange, mis à disposition à la mairie de votre commune, puis déposés dans le bac à couvercle bordeaux.
- être compostés (la Communauté d'agglomération met gratuitement un composteur sur réservation ici).

Distribution des calendriers : attention aux arnaques

La Communauté d'agglomération distribue gratuitement les calendriers de collecte pour l'année 2026 dans les boîtes aux lettres, du 3 novembre au 19 décembre 2025.

La Communauté d'agglomération rappelle qu'aucun de ses services ne procède à la vente de calendrier ou de tout autre objet.

Si des démarcheurs abusifs se présentent à votre domicile, n'hésitez pas à alerter les services de police, au commissariat de Castres (05 63 62 01 20), à la police municipale (05 63 71 58 53), au commissariat de Mazamet (05 63 97 74 10) ou à la gendarmerie la plus proche de chez vous.

Contact presse : Jean-Marc Vilches

communication@castres-mazamet.com - Tél. 07 78 12 86 21